



LES PME SONT L'AFFAIRE DE TOUS

PLATEFORME FÉDÉRALE 2019
DE LA FCEI POUR LES PME

FCEI

**FÉDÉRATION CANADIENNE
DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE**

En affaires pour vos affaires^{inc}

« Aux prochaines élections, les chefs de PME attendent de tous les partis qu'ils fassent preuve d'initiative en proposant des mesures qui favorisent la réussite de leur entreprise, aujourd'hui et demain. »

– DAN KELLY
Président de la FCEI



Exploiter une PME n'est pas une mince affaire : longues heures de travail, lourd fardeau administratif, interactions multiples avec différents ministères, pas de congés payés ou de régime de retraite, etc. Malgré tout, beaucoup de propriétaires de PME adorent leur travail qui, par ailleurs, enrichit nos collectivités. Peut-on imaginer nos villes et nos quartiers sans ces entreprises locales qui créent des emplois et sont au cœur de l'identité locale?

Aux prochaines élections, les chefs de PME attendent de tous les partis qu'ils fassent preuve d'initiative en proposant des mesures qui favorisent la réussite de leur entreprise, aujourd'hui et demain. À l'heure où l'économie nationale maintient une croissance modeste, bon nombre de nos membres connaissent des difficultés ou voient l'horizon s'assombrir. Certains font face à l'incertitude économique, surtout dans le secteur des ressources, et beaucoup d'entre eux vont subir l'augmentation des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) au cours des sept prochaines années, la hausse du salaire minimum et une nouvelle taxe sur le carbone dans plusieurs provinces – autant d'obstacles à l'exploitation et à la croissance de leur entreprise.

Faciliter la réussite des PME, c'est un peu comme construire une maison : on ne peut monter les murs avant d'avoir coulé les fondations. En effet, les PME peinent à demeurer concurrentielles, à percer les marchés étrangers ou à innover sans une assise solide, laquelle doit comporter trois éléments clés : la rentabilité, le financement et la main-d'œuvre.

Aussi proposons-nous, dans ces trois sphères, des recommandations visant à contribuer au succès des PME.

Organisation non partisane représentant 110 000 propriétaires d'entreprise, la FCEI adresse la même demande à tous les partis : faire du Canada un lieu propice au démarrage et à la croissance des entreprises. Nous espérons que notre plateforme vous aidera, vos collègues et vous, à établir votre propre plateforme pour les PME en vue des élections fédérales 2019. Nous resterons bien sûr à la disposition de tous les partis pour travailler à l'amélioration des politiques concernant les PME, avant comme après les élections.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dan Kelly', with a stylized, cursive script.

DAN KELLY



Seulement

18 %

des chefs de PME pensent que le gouvernement fédéral fait ce qu'il faut pour élaborer des politiques favorables à la classe moyenne.

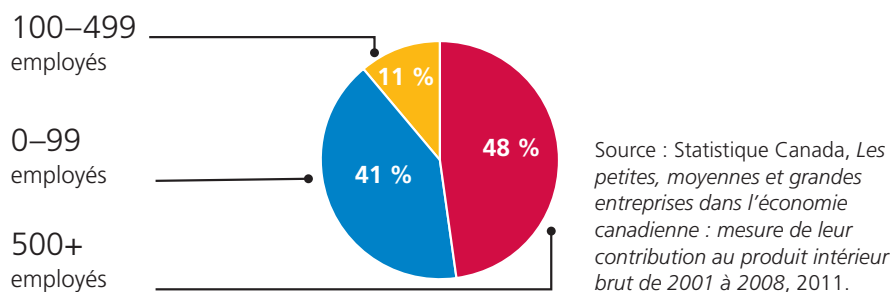
Source : FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, n = 6 615.

Pourquoi les petites entreprises sont importantes

Les PME sont vitales pour nos communautés, mais aussi pour l'économie canadienne. Elles génèrent des emplois, produisent des biens et des services afin de répondre aux besoins des consommateurs, et stimulent l'innovation et l'activité économique. Représentant 52 % du PIB du secteur des entreprises au Canada, elles sont indiscutablement le moteur de l'économie¹.

Les PME font partie des principaux créateurs d'emplois, car elles emploient 57 % (8,4 millions) des travailleurs du secteur privé canadien². Il y a également 2,9 millions de travailleurs autonomes au Canada. Entre 2005 et 2015, les PME ont créé 96 % des 1,2 million de nouveaux emplois nets³.

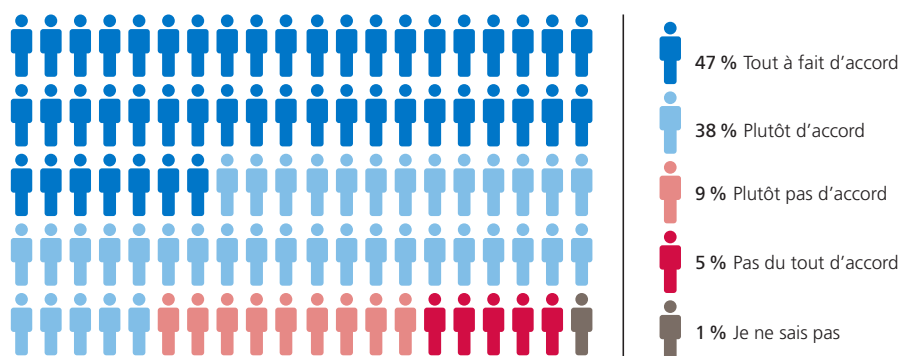
PIB du secteur des entreprises au Canada



On pense parfois que les propriétaires de PME font partie des 1 % de gens les plus riches, mais rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. En fait, ils **appartiennent à la classe moyenne**, tout comme leurs employés.

Pourtant, seuls 15 % de nos membres pensent que le gouvernement fédéral considère les propriétaires de PME comme faisant partie de la classe moyenne. Selon Statistique Canada, les deux tiers des chefs de PME canadiens gagnent moins de 73 000 \$, et les employeurs ayant un revenu inférieur à 40 000 \$ sont quatre fois plus nombreux que ceux qui gagnent plus de 250 000 \$. Si l'on tient compte des heures travaillées, près du tiers des chefs d'entreprise gagnent 15 \$ de l'heure ou moins⁴.

85 % estiment faire partie de la classe moyenne



Source : FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, n = 6 615.

Les 3 priorités des propriétaires de PME

1

Créer un climat fiscal plus concurrentiel

2

Réduire la paperasserie

3

Équilibrer le budget

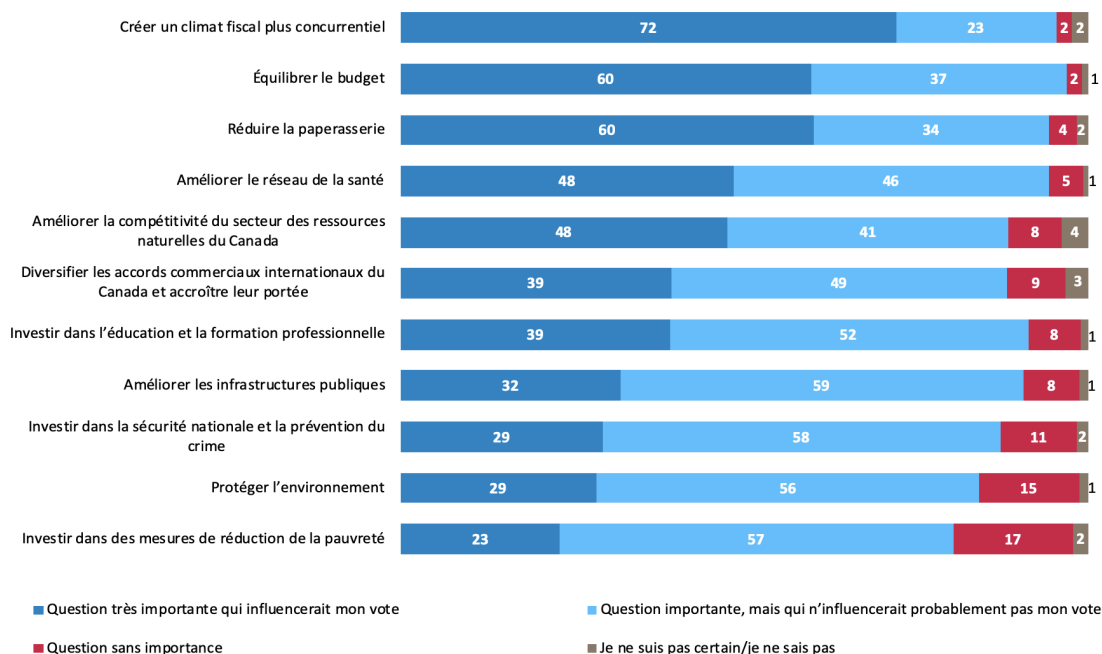
Source : FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, n = 6 615.

Depuis quatre ans, le soutien de la classe moyenne est l'une des priorités du gouvernement. Nos membres y attachent également de l'importance : 86 % d'entre eux sont plutôt (43 %) ou tout à fait (43 %) d'accord avec le fait que l'aide à la classe moyenne doit s'inscrire dans la vision du Canada. En revanche, seuls 18 % d'entre eux croient qu'Ottawa fait ce qu'il faut pour élaborer des politiques favorables à la classe moyenne⁵.

Les élections à venir permettront à tous les partis de faire valoir une vision plus inclusive de la classe moyenne qui prendrait en compte les besoins des PME.

À la question demandant aux propriétaires de PME quelles devraient être les priorités politiques du gouvernement et de tous les partis, ils citent naturellement les questions fiscales et la réduction de la paperasserie. Pour un grand nombre de chefs d'entreprise, l'équilibre budgétaire est important, car les déficits d'aujourd'hui sont les impôts de demain. Il faut aussi miser davantage sur des politiques qui améliorent globalement le climat des affaires. Ces priorités doivent former le socle des politiques qui touchent les PME.

Dossiers à prioriser par le gouvernement et tous les partis politiques selon les PME



Source : FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, n = 6 615.

TABLE DES MATIÈRES

Rentabilité :

<i>La condition d'existence des PME</i>	2
– Taxes sur la masse salariale	3
– Modifications fiscales concernant les PME.....	5
– Des politiques fiscales qui favorisent la viabilité financière	5
– Fardeau administratif	7
– Taxe fédérale sur le carbone.....	8
– Dette et déficit du gouvernement	9

Financement :

<i>La clé de la croissance des PME</i>	10
– Accès au financement bancaire.....	11
– Transparence et service à la clientèle	11
– Cartes de crédit	12

Main-d'œuvre :

<i>Recruter les bonnes personnes</i>	13
– Formation.....	14
– Immigration.....	14
– Jeunes	15

Analyse coûts-avantages de certaines mesures concernant l'AE.....	16
– Crédit d'AE pour la formation ou réduction du taux d'AE pour les PME	16
– Congé de cotisation à l'AE pour les entreprises qui embauchent des jeunes	17

Sources.....	18
--------------	----



Rentabilité :

La condition d'existence des PME

Si beaucoup de propriétaires de PME aspirent à faire croître leur entreprise, leur première préoccupation reste de savoir comment assurer sa viabilité, assumer leurs frais d'exploitation et payer leurs employés. Malheureusement, la hausse des taxes sur la masse salariale, la réforme fiscale fédérale, le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone instauré dans quatre provinces et la paperasserie inutile nuisent de plus en plus à leur capacité de couvrir ces frais de base.

Par conséquent, les chefs d'entreprise estiment dans une large mesure que le gouvernement ne fait pas ce qu'il faut pour leur offrir un environnement dans lequel ils peuvent prospérer.



85 % des propriétaires de PME estiment que le bilan du gouvernement est plutôt mauvais ou très mauvais pour ce qui est d'améliorer le climat général des affaires pour les PME.

83 % croient que le bilan du gouvernement est plutôt mauvais ou très mauvais pour ce qui est d'améliorer le climat fiscal pour les PME.

Source : FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, n = 6 615.



« Le RPC est un vrai problème pour moi. J'ai déjà beaucoup de mal à trouver des travailleurs, alors, avec la hausse des cotisations, la situation s'aggrave. Mes coûts de main-d'œuvre augmentent et je ne peux pas monter mes prix pour compenser la différence. »

– Entreprise de construction,
Ontario

Selon nos membres, les mesures les plus susceptibles de favoriser la croissance de leur entreprise au cours des prochaines années sont, dans l'ordre : réduire les impôts et les taxes (86 %), éliminer les règlements et la paperasserie inutiles (75 %) et limiter les coûts des intrants (63 %)⁶. Nous appelons ainsi tous les partis à traiter les questions suivantes pour qu'il soit moins coûteux d'exploiter une PME.

Taxes sur la masse salariale

Comme les petites entreprises sont plus intensives en main-d'œuvre que les grandes, elles sont plus durement touchées par l'augmentation des taxes sur la masse salariale, qu'elles doivent payer quels que soient leurs revenus.

En 2019, les taux d'assurance-emploi (AE) ont bien connu une baisse, mais elle s'est avérée insuffisante pour compenser la hausse des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC). Ces cotisations augmenteront pendant encore quatre ans, le tout suivi d'une hausse sur deux années de plus du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension. Le RPC représente peut-être un revenu reporté pour l'employé, mais il s'agit en réalité d'un coût supplémentaire à l'embauche pour l'employeur. Qui plus est, les chefs de PME doivent verser le double des cotisations au RPC sur leur salaire provenant de leur entreprise. D'après nos membres, les hausses des cotisations au RPC exercent une pression sur leur entreprise qui les oblige à geler ou à diminuer les salaires, et aussi à réduire les investissements et les embauches.

Nous recommandons au prochain gouvernement les mesures suivantes pour stimuler la croissance des entreprises :

- ✓ **Annuler ou freiner les hausses de cotisation au RPC après 2019.**
 - L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (OIRPC) a confirmé que le RPC est viable et sûr, et qu'il l'était aussi avant les changements⁷. Non seulement la hausse des cotisations au RPC alourdira-t-elle le fardeau fiscal des PME, mais aussi elle réduira le salaire net des employés dont beaucoup en retireront peu ou pas d'avantages à leur retraite, car l'augmentation des prestations sera échelonnée sur plus de 40 ans.
- ✓ **N'augmenter que les cotisations au RPC des employés, celles-ci étant un revenu reporté pour eux, mais une charge fiscale pour les employeurs.**
 - 56 % des propriétaires d'entreprise appuient cette mesure⁸.
- ✓ **Instaurer un crédit d'assurance-emploi (AE) appliqué automatiquement par l'ARC aux PME dont la masse salariale est inférieure à un certain seuil afin de réduire leur taux de cotisation.**
 - Actuellement, les employeurs versent 1,4 fois le taux des employés. Ce crédit pourrait faire passer le ratio à 1,2 fois, pour atteindre graduellement un partage à 50/50 des cotisations.



Près de
60 %

des propriétaires
de PME
veulent que le
gouvernement
exempte les
conjointes des
nouvelles
règles sur le
fractionnement
du revenu.

Source : FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, n = 6 615.

- ✓ **Réduire de façon permanente le taux d'AE sur la première tranche de 800 000 \$ de masse salariale.** Tout comme pour la première tranche de 500 000 \$ du revenu d'une entreprise assujettie à un taux d'imposition moins élevé, les PME pourraient verser le même taux d'AE que les employés sur la première tranche de 800 000 \$ de masse salariale.
- ✓ **Instaurer un congé de cotisation à l'AE pour les entreprises qui embauchent des jeunes de 15 à 24 ans.**
 - Souvent, l'embauche de jeunes ayant moins d'expérience professionnelle peut coûter plus cher que celle de personnes expérimentées, car les coûts en formation sont deux fois plus élevés. Certaines études montrent aussi que les petites entreprises recrutent beaucoup plus de travailleurs inexpérimentés que les grandes. Ce crédit viendrait alors compenser une partie des coûts des PME et les inciterait à embaucher plus de jeunes dont le taux de chômage est deux fois plus élevé que celui des personnes plus âgées. (Remarque : Il s'agit d'une promesse électorale que le Parti libéral a faite lors de la campagne de 2015, mais qui ne s'est pas encore concrétisée.)
- ✓ **Rembourser les cotisations excédentaires versées à l'AE par les employeurs qui, ayant recruté des travailleurs qui changent d'emploi, finissent par dépasser la cotisation annuelle maximale.**
 - Les employés ont droit à un remboursement à la suite de leur déclaration de revenus annuelle, mais les cotisations excédentaires des employeurs restent dans la caisse d'assurance-emploi. La moindre des choses serait de réaffecter ces fonds à la formation ou à un crédit pour l'emploi.
- ✓ **Veiller à ce que l'adoption d'un nouveau régime national d'assurance-médicaments n'entraîne pas une hausse d'impôt, surtout si l'on envisage la mise en place d'un impôt fédéral ou provincial sur la masse salariale pour financer les médicaments sur ordonnance.**
 - Nous sommes conscients qu'il faut combler les lacunes de la couverture des médicaments sur ordonnance à l'échelle nationale, mais il ne faudrait pas en rejeter le fardeau financier sur les propriétaires de PME.

Modifications fiscales concernant les PME

En juillet 2017, le gouvernement a présenté des propositions ciblant ce qu'il considère comme des « avantages fiscaux injustes » dont jouissent les propriétaires de PME, mais qui ne sont pas disponibles aux employés. La FCEI maintient qu'on ne peut comparer les employés aux propriétaires de PME qui assument plus de risques pour lancer leur entreprise, paient de multiples charges fiscales et ne bénéficient pas de certains privilèges, comme les congés payés, les congés de maladie ou les régimes de retraite.



77 %

des propriétaires de PME veulent que le gouvernement assouplisse les règles pour qu'il leur soit aussi facile de vendre leur entreprise à leurs enfants qu'à un tiers.

Suite à une levée de boucliers de la part des PME partout au pays, le gouvernement a décidé d'abandonner les modifications fiscales sur les gains en capital. Il a aussi révisé ses propositions sur le fractionnement du revenu familial et les revenus de placements passifs, mais, malgré les corrections apportées aux nouvelles règles, les propriétaires d'entreprise en feront les frais.

Le gouvernement doit donc réduire l'incidence fiscale de ces changements en prenant les mesures suivantes :

- ✓ **Exempter complètement les conjoints des règles sur le fractionnement du revenu** pour reconnaître l'importante contribution formelle et informelle qu'ils apportent aux entreprises.
 - Si, en fin de compte, cela ne coûtera pas plus cher à certains entrepreneurs selon les nouvelles règles, ils devront quand même gérer plus de paperasserie. En fait, qu'ils participent ou non officiellement aux activités d'une entreprise, les conjoints en assument souvent une partie des risques.
- ✓ **Annuler les modifications sur le traitement fiscal des revenus de placements passifs.**
- ✓ **Protéger par une clause de droits acquis les placements passifs antérieurs à l'entrée en vigueur des nouvelles règles en 2019.**
 - Bien que les nouvelles règles soient plus simples que celles proposées au départ, de nombreux chefs d'entreprise disposant déjà de tels placements seront injustement punis pour avoir respecté les règles valides pendant les 40 dernières années.

Des politiques fiscales qui favorisent la viabilité financière

L'abaissement de la déduction accordée aux petites entreprises et les nouveaux taux d'amortissement accéléré sur le matériel et les technologies contribueront assurément, du moins en partie, à la viabilité des PME. Cela dit, vu l'instauration de la taxe fédérale sur le carbone dans plusieurs provinces et la hausse des cotisations au RPC, le gouvernement pourrait prendre d'autres mesures pour aider les PME à combler leurs besoins de financement actuels et futurs. Les mesures fiscales prioritaires pour les propriétaires de PME sont l'assouplissement des règles entourant la vente de leur entreprise à leurs enfants et la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers. Voici nos recommandations au gouvernement :

- ✓ **Faire en sorte que les transferts intergénérationnels de PME aux membres de la famille reçoivent le même traitement fiscal que les transferts à des tiers.**
 - Actuellement, le transfert d'une entreprise à un membre de la famille est traité comme un dividende et non comme un gain en capital, contrairement à la vente à un tiers. Par conséquent, le propriétaire n'a pas droit à l'exonération cumulative des gains en capital (ECGC) s'il décide de vendre son entreprise à ses enfants.
- ✓ **Relever le plafond de l'ECGC à 1 million de dollars pour tous les types de PME, la simplifier et y inclure au moins certains actifs, comme les biens de l'entreprise, plutôt que juste les actions.**

10 milliards de dollars

c'est le coût
estimé du
fardeau
administratif
pour les PME
en 2017.



- ✓ **Augmenter l'exemption personnelle de base ou mettre en place un crédit d'impôt** exonérant les travailleurs à faible revenu, au lieu de hausser le salaire minimum à l'échelle nationale.
- ✓ **Travailler avec les provinces pour que le taux marginal d'imposition combiné (fédéral-provincial) des particuliers soit plafonné à 50 %.**
 - 71 % de nos membres pensent que le taux d'imposition des particuliers ne devrait pas excéder 50 %⁹.
- ✓ **Porter à 50 millions de dollars le plafond du capital imposable en dessous duquel il est possible de bénéficier de la déduction accordée aux petites entreprises.**
 - Actuellement, cette déduction est appliquée graduellement selon la méthode linéaire aux sociétés dont le capital imposable utilisé au Canada se situe entre 10 et 15 millions de dollars.

Les 5 mesures fiscales à prioriser selon les PME

- | | |
|-------------|--|
| 77 % | Assouplir les règles pour qu'il soit aussi facile pour les propriétaires de PME de vendre leur entreprise à leurs enfants qu'à un tiers. |
| 75 % | Réduire l'impôt des particuliers. |
| 67 % | Permettre aux entreprises de déduire leurs dépenses en capital au cours de l'année de l'achat. |
| 64 % | Abaissier le taux d'imposition des PME. |
| 62 % | Diminuer le taux général des sociétés. |

Source : FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, n = 6 615.

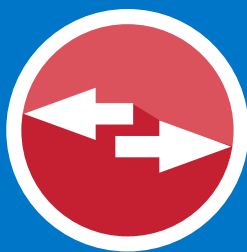
Fardeau administratif

Les deux principaux obstacles auxquels font face les PME canadiennes sont, à égalité, le fardeau fiscal (taxes et impôts) et la paperasserie. Celle-ci limite la productivité, car les propriétaires de PME ont moins d'argent à investir dans leur entreprise et moins de temps à accorder à sa gestion.

Ce fardeau administratif comprend, en plus de la paperasse et des règles à suivre, le faible niveau de service à la clientèle du gouvernement. En effet, la difficulté à trouver rapidement des réponses sur les sites Web du gouvernement ou auprès de ses centres d'appel, ou à comprendre le libellé des formulaires et des documents d'orientation, peut s'avérer une expérience aussi frustrante que coûteuse pour les propriétaires de PME. En 2017, le coût global de la réglementation imposée aux entreprises canadiennes se chiffrait à 36,2 milliards de dollars, dont 10 milliards peuvent être attribués à la paperasserie¹⁰.

Le gouvernement devrait prendre les mesures suivantes pour alléger ce fardeau :

- ✓ **Mesurer le fardeau administratif de façon simple et globale** en tenant compte non seulement des exigences réglementaires, selon la formule actuelle, mais aussi des politiques, des lignes directrices et des lois.



86 %

des propriétaires de PME souhaitent que le gouvernement prenne des mesures pour réduire les obstacles au commerce intérieur.

- Pour comprendre l'ampleur réelle du fardeau réglementaire qui accable les PME, les gouvernements doivent commencer par le mesurer. On ne tient pas compte actuellement des exigences réglementaires parmi les plus contraignantes, comme la Loi de l'impôt sur le revenu.
- ✓ **Étendre la règle du «un pour un» aux autres lourdeurs administratives découlant des politiques, des lignes directrices et des lois.**
- ✓ **Éliminer les barrières fédérales au commerce intérieur** et continuer de faire preuve de leadership à la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR).
 - Selon les propriétaires de PME, c'est la mesure réglementaire la plus importante que devrait prendre le gouvernement fédéral, 86 % d'entre eux y étant très (56 %) ou plutôt (30 %) favorables¹¹.
- ✓ **Créer un conseil consultatif de réglementation formé de représentants des PME et chargé** de recommander au gouvernement des moyens de réduire la paperasserie.
- ✓ **Améliorer le service à la clientèle du gouvernement** : les sites Web doivent être conviviaux, et les pages Web, les bulletins, les lettres et les autres documents d'orientation doivent être rédigés en langage simple.
- ✓ **Poursuivre l'amélioration des services des centres d'appels du gouvernement**, dont ceux de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et de Service Canada.
 - Il est essentiel de bien former les agents des centres d'appels pour qu'ils puissent fournir aux PME des renseignements exacts et uniformes.
- ✓ **Rendre le processus de vérification de l'ARC moins intimidant** en expliquant aux propriétaires de PME ce à quoi ils doivent s'attendre lors d'une vérification, quels sont leurs droits et comment joindre le superviseur du vérificateur en cas de problème en cours de procédure.
 - Avec l'ARC, les propriétaires de PME ont souvent l'impression d'être «coupables jusqu'à preuve du contraire», surtout lors d'une vérification. Il faut veiller à ce que les vérifications ne s'étirent pas sur plusieurs mois, voire plusieurs années, pour que les chefs d'entreprise puissent dormir tranquilles.
- ✓ **Revoir les règles définissant les revenus de placements passifs et actifs, et éliminer la règle des cinq employés.**
 - Les chefs d'entreprise qui possèdent des entrepôts libre-service ou des terrains de camping exploitent souvent des entreprises actives dont ils tirent leur revenu principal, et ont aussi fréquemment des employés. Pourtant, ils n'ont pas droit aux incitatifs fiscaux accordés aux petites entreprises pour la simple raison qu'ils ont choisi un certain type d'activité et ont moins de cinq employés.



Frais de carburant nets



Les entreprises paient 50 % de la taxe sur le carbone

Les ménages paient 50 %



Incitatifs et aides financières



Les entreprises reçoivent 7 % (autres 3 %)

Les ménages reçoivent 90 % des paiements de remboursement

Source : FCEI, compte rendu de recherche – Le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone, février 2019.

Taxe fédérale sur le carbone

Les propriétaires de PME, qui ont l'environnement à cœur, agissent déjà pour réduire leur empreinte carbone : 96 % de nos membres ont mis en place des mesures de protection de l'environnement dans leur entreprise¹². Par contre, dans les quatre provinces où le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone est entré en vigueur, 87 % de nos membres s'opposent à la taxe sur le carbone, et la majorité d'entre eux disent qu'ils ne seront pas en mesure de repasser la facture à leurs clients¹³.

S'il est vrai que le gouvernement fédéral a redistribué, sur cinq ans, 1,5 milliard de dollars aux PME par le biais d'un fonds spécial, cette somme ne représente qu'environ 7 % des recettes totales tirées de la taxe sur le carbone. Il semble que les entreprises devront assumer directement environ la moitié de ces nouveaux coûts, alors qu'elles ne recevront que moins de 10 % du rajustement. Dans ces circonstances, voici ce que nous recommandons au gouvernement :

- ✓ **Supprimer le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone dans les quatre provinces où il a été instauré**, et collaborer avec chacune d'entre elles pour trouver une stratégie personnalisée de lutte contre les changements climatiques qui limitera l'incidence négative sur les PME.
- ✓ Si le gouvernement fédéral décide d'instaurer tout de même cette tarification :
 - **Reverser les recettes tirées de la taxe sur le carbone aux PME des provinces concernées de manière équitable et proportionnelle** pour ne pas qu'elles se retrouvent à financer les remboursements des ménages.
 - **Prendre des mesures compensatrices pour réduire la charge fiscale globale des PME** afin qu'elles puissent continuer d'investir dans la réduction des émissions et rester concurrentielles.
- ✓ **Créer un crédit d'impôt pour les rénovations vertes destiné aux PME** de façon à réduire les coûts de mise en œuvre de mesures écologiques.
- ✓ **Faire connaître aux propriétaires d'entreprise les autres mesures de réduction de l'empreinte carbone** par l'intermédiaire de sites Web et des médias sociaux, ainsi que d'associations et de publications du secteur privé.



86 %

des propriétaires
de PME
réclament
des mesures
visant à rétablir
l'équilibre
budgétaire d'ici
les 5 prochaines
années.

Source : FCEI, sondage sur le
budget et les élections de 2019
au fédéral, octobre-novembre
2018, n = 6 615.

Dette et déficit du gouvernement

Le déficit fédéral devrait atteindre 19,8 milliards de dollars pour l'exercice 2019-2020, et le gouvernement n'a aucun plan d'action concret en vue d'équilibrer son budget dans un avenir proche. Les propriétaires de PME font tout leur possible pour éviter de se retrouver dans le rouge, et attendent du gouvernement qu'il fasse de même.

Il faut s'attaquer dès maintenant aux déficits parce que l'on constate des signes avant-coureurs de ralentissement. Les propriétaires de PME sont inquiets : les déficits répétés de l'État et sa dette grandissante entraîneront non seulement une facture d'impôt plus salée, mais aussi une réduction de la marge de manœuvre des gouvernements en situation de ralentissement économique.

Le prochain gouvernement devrait prioritairement réduire le déficit de la manière suivante :

- ✓ **Établir un plan pour revenir à l'équilibre budgétaire d'ici cinq ans.**
 - 63 % des PME souhaitent que cela se réalise principalement au moyen d'une compression des dépenses.



Financement :

La clé de la croissance des PME

Les gouvernements se donnent généralement pour mission première de stimuler l'innovation ou d'aider les PME à « prendre de l'expansion ». Or, la priorité des PME ayant ces aspirations est souvent d'obtenir du financement, ce qui est, en règle générale, plus difficile pour elles que pour les grandes entreprises. On parle fréquemment du financement participatif dans les médias, mais les PME ne sont que 0,1 % à y avoir recours¹⁴. La plupart du temps, elles utilisent leurs propres actifs (49 %) et des cartes de crédit (30 %). Cela laisse supposer que les sources de financement traditionnelles, comme les banques, ne répondent pas aux besoins des PME, surtout les plus petites d'entre elles.

Le gouvernement pourrait prendre des mesures pour aplanir certains grands obstacles au financement, et s'assurer que le secteur financier, notamment les sociétés de cartes de crédit, traite équitablement les PME.

Les 5 principales sources de financement des PME

Capitaux propres, fonds ou actifs de l'entreprise
(49 %)

Carte de crédit
(30 %)

Prêt personnel ou ligne de crédit auprès d'une institution financière
(19 %)

Crédit-bail
(14 %)

Prêt personnel ou emprunt de fonds auprès d'amis ou de membres de la famille
(13 %)

Source : FCEI, sondage sur les banques, septembre-novembre 2015, n = 11 400.

Accès au financement bancaire

Selon des recherches de la FCEI, ce sont les PME qui ont le plus de mal à obtenir un financement bancaire. Par exemple, le risque de se voir refuser un prêt est presque six fois plus élevé pour les petites entreprises (moins de 5 employés) que pour les moyennes (50 à 499 employés)¹⁵. En s'assurant que les petites entreprises ont accès au financement dont elles ont besoin, les banques pourraient contribuer à la création d'emplois et à la stabilité de l'économie canadienne. L'émergence de nouvelles technologies financières, comme les prêts en ligne, transforme le secteur financier à grande vitesse, et le gouvernement se doit de suivre le rythme. Voici, selon nous, ce que le gouvernement devrait faire dans ce domaine :

- ✓ **Confier à une entité autre que l'Association des banquiers canadiens**, par exemple l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), **la surveillance de la conformité du secteur bancaire au code de conduite sur les relations des banques avec les petites et moyennes entreprises** pour répondre aux besoins de cette clientèle.
- ✓ **Veiller à ce que les banques fassent activement la promotion d'autres formes de financement** (Banque de développement du Canada, coopératives d'épargne et de crédit, etc.), conformément au code de conduite précité, et à ce que les politiques favorisent ces options.
- ✓ **Surveiller l'utilisation des nouvelles technologies de prêts en ligne aux PME (technologies financières)** afin de confirmer qu'elles ne remplacent pas les prêts traditionnels et qu'elles sont proposées de manière transparente pour que les PME sachent si les produits sont assortis ou non de taux d'intérêt usuraires.

Transparence et service à la clientèle

Améliorer la transparence des institutions bancaires pourrait faire en sorte qu'elles continuent d'offrir aux propriétaires de PME les services et le financement dont ils ont besoin à coût raisonnable. À ce titre, nous formulons les recommandations suivantes :

- ✓ **Créer une instance indépendante ayant pour fonction de surveiller les frais bancaires imposés aux PME** et de jouer un rôle consultatif en la matière (comme l'ACFC le fait pour les consommateurs) ou **élargir le mandat de l'ACFC pour y inclure la surveillance des frais bancaires imposés aux PME et des questions de financement** (p. ex. en exigeant que les banques fournissent des justifications lorsqu'elles refusent de financer une entreprise).
- ✓ **Voir à ce que le système de règlement des différends soit équitable, transparent** et géré par une entité indépendante sans but lucratif qui aurait l'autorité et le mandat de résoudre les plaintes.
- ✓ **Veiller à ce que les nouveaux modes de paiement et prêts en ligne ne profitent pas seulement aux banques et aux entreprises de technologies financières, mais aussi à leurs clients, dont les PME.**



« Ça me fâche
que les
compagnies de
cartes de crédit
me fassent
payer des
frais sur
les retours de
marchandises! »

– Garage automobile, Alberta

Cartes de crédit

En plus des institutions financières, comme les banques et les coopératives d'épargne et de crédit, les chefs de PME font souvent affaire avec plusieurs acteurs du secteur des paiements. Étant donné qu'ils entretiennent souvent une relation asymétrique avec ces acteurs, la FCEI a applaudi l'annonce, par le gouvernement, de nouvelles mesures pour réduire les frais de traitement que Visa, Mastercard et American Express imposent aux commerçants.

Il reste néanmoins beaucoup à faire pour rendre plus équitables les relations entre les PME et le secteur des cartes de crédit. Sur cette question, le gouvernement devrait faire ce qui suit :

- ✓ **Éliminer les frais de traitement sur les taxes, les cartes prépayées et les produits retournés.**
- ✓ **Travailler avec l'industrie des paiements pour réduire l'écart entre les taux des PME et ceux des grandes entreprises.**
- ✓ **Veiller à intégrer au Code de conduite destiné à l'industrie canadienne des cartes de crédit et de débit les nouveaux acteurs du secteur, comme Apple Pay.**
- ✓ **Instaurer un meilleur contrôle des organismes de vente indépendants (OVI).** Cela peut se faire par l'intermédiaire d'organismes existants, comme l'Agence de la consommation en matière financière du Canada.
- ✓ **Élargir le mandat de l'ACFC pour qu'elle puisse intervenir dans le règlement des différends entre commerçants et fournisseurs de services de paiement,** notamment les sociétés de cartes de crédit et les OVI, et créer un mécanisme pour informer les plaignants de l'état de leur plainte.



Main-d'œuvre : Recruter les bonnes personnes

Les taux de postes vacants demeurent élevés dans le secteur privé.



409 000
postes vacants
au 4^e trimestre
de 2018

Source : FCEI, rapport *Postes à pourvoir pour le quatrième trimestre de 2018*, février 2019.

Le manque de main-d'œuvre ou d'employés possédant les bonnes compétences peut nuire à la croissance d'une entreprise ou à l'amélioration de sa productivité. Selon notre rapport mensuel, le *Baromètre des affaires*^{MD}, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée est le principal obstacle aux ventes ou à l'augmentation de la production au sein des PME. Beaucoup de propriétaires de PME peinent actuellement à embaucher des employés ou à les retenir. Au dernier trimestre de 2018, il y avait, à l'échelle du pays, environ 409 000 postes vacants depuis au moins quatre mois. Les taux de postes à pourvoir sont particulièrement élevés au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, les secteurs des services personnels et de la construction étant les plus durement touchés¹⁶.

En raison du vieillissement de la population, il sera de plus en plus difficile pour les PME de pourvoir leurs postes vacants. Par exemple, selon ConstrucForce Canada, on prévoit que le secteur de la construction perdra à lui seul 250 000 emplois au cours de la prochaine décennie. Les gouvernements doivent trouver des solutions pour contrer dès maintenant cette pénurie et assurer à long terme la disponibilité de travailleurs qualifiés.



En 2014, les PME
ont investi :

5 milliards
de \$ en formation
formelle

9 milliards
de \$ en formation
informelle

Source : FCEI, *Formation de
la main-d'œuvre : soutenir
l'investissement des PME*, 2015.

Formation

La formation est un investissement fondamental grâce auquel les PME peuvent accroître leurs activités et outiller convenablement leurs employés. En 2014, les PME ont investi 14 milliards de dollars en formation formelle et informelle. La formation informelle en cours d'emploi est le principal type de formation auquel ont recours les PME. Pourtant, nombre de subventions et de programmes gouvernementaux ne reconnaissent et ne soutiennent que la formation formelle.

Pour réduire la pénurie de compétences croissante au Canada, les gouvernements pourraient en faire plus afin d'encourager tous les types de formation, notamment la formation en cours d'emploi. Ainsi, ils devraient cibler leurs investissements en fonction des besoins et des processus des PME. Nous pressons donc le gouvernement de prendre les mesures suivantes :

- ✓ **Établir un crédit d'impôt pour la formation** afin de reconnaître les investissements que les PME font dans la formation formelle et informelle en cours d'emploi.
 - Il pourrait s'agir d'un crédit d'AE ou d'un crédit d'impôt sur le revenu remboursable pour les employeurs.
- ✓ **Faciliter l'accès au crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis**, de même que le soutien aux apprentis eux-mêmes, en faisant la promotion du programme du Sceau rouge et en élargissant la liste des métiers visés.
 - Cette liste devrait inclure d'autres métiers spécialisés, par exemple technicien informatique, serrurier, tailleur, mécanicien de matériel léger et couturier.
- ✓ **Accroître l'accessibilité et l'efficacité des subventions et des programmes gouvernementaux pour la formation**, notamment la Subvention canadienne pour l'emploi, en reconnaissant la formation informelle et en intégrant les compétences générales.
- ✓ **Mieux informer les propriétaires de PME au sujet des programmes gouvernementaux susceptibles de les aider à fournir de la formation dans leur entreprise.**

Immigration

Une partie de la solution à la pénurie de travailleurs consiste à accueillir de nouveaux Canadiens possédant les compétences recherchées par les employeurs. On accorde souvent la priorité aux travailleurs hautement qualifiés dans certains secteurs, comme la haute technologie et les STIM. Or le besoin de travailleurs dans les métiers spécialisés et de faible spécialisation va également croissant.

Afin de répondre aux besoins des PME en matière d'emploi, il pourrait être judicieux de mettre en place des programmes permettant aux employeurs de participer à la sélection des travailleurs immigrants, comme le Programme pilote d'immigration au Canada Atlantique. Pour ce faire, le gouvernement devrait prendre les mesures suivantes :



« Les travailleurs compétents sont quasi inexistants. Nous n'arrivons pas à trouver les employés nécessaires pour répondre à la demande. Les 4 derniers mois, nous avons dû refuser pas loin de 800 000 \$ de commandes! »

– Entreprise de fer forgé,
Colombie-Britannique

✓ **Rendre permanent le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et l'étendre à l'échelle du pays.**

- Ce programme pilote contribue à réduire la paperasserie liée à l'embauche de travailleurs étrangers et permet aux employeurs de sélectionner des candidats ayant les compétences dont leur entreprise a le plus besoin.

✓ **Ouvrir des voies d'accès vers la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires.**

- Les travailleurs étrangers temporaires sont souvent embauchés pour occuper des postes permanents qui sont vacants. La FCEI propose d'instaurer un visa d'introduction au Canada afin d'offrir aux travailleurs étrangers de tout niveau de compétence l'occasion de travailler pour un employeur pendant deux ans avant de pouvoir prétendre au statut de résident permanent.

✓ **Simplifier le processus de soumission des études d'impact sur le marché du travail, réduire les coûts connexes pour les propriétaires d'entreprise et accélérer les délais de traitement. Il arrive que des chefs d'entreprise doivent attendre jusqu'à neuf mois avant de recevoir une réponse.**

Jeunes

Le taux de chômage des jeunes est systématiquement plus élevé que celui de la population générale. Si le gouvernement priorise souvent le fait de préparer les jeunes « pour les emplois de demain », les propriétaires de PME, eux, ont besoin de travailleurs qualifiés aujourd'hui. Il y a là, pour les gouvernements, une occasion en or de faire le lien entre les jeunes et les PME en adoptant les mesures suivantes :

✓ **Créer un crédit d'impôt fédéral destiné aux PME pour l'éducation coopérative et les stages.**

✓ **Rendre Emplois d'été Canada applicable toute l'année, et allonger la période d'acceptation des demandes pour que plus de jeunes et d'entreprises puissent y participer.**

✓ **Faire participer les PME à l'élaboration d'une stratégie nationale d'apprentissage intégré au travail.**

✓ **Mieux informer les propriétaires de PME de l'offre des gouvernements – programmes, subventions et financement – qui peut les aider à recruter des jeunes.**

ANALYSE COÛTS-AVANTAGES DE CERTAINES MESURES CONCERNANT L'ASSURANCE-EMPLOI

Bien que certaines mesures que nous proposons en matière d'assurance-emploi (AE) soient coûteuses, elles présentent des avantages largement supérieurs à leurs coûts, car elles auraient un impact positif net sur l'économie. Dans l'objectif de fournir aux décideurs politiques une évaluation plus détaillée de certaines politiques, nous avons effectué une analyse coûts-avantages de la mise en œuvre des mesures suivantes, qui sont décrites plus haut, dans la partie sur la viabilité financière.

Crédit d'AE pour la formation ou réduction du taux d'AE pour les PME

EXPLICATIONS

- Ce crédit d'impôt permettrait de baisser le taux effectif d'AE des très petites entreprises pour qu'il soit 1,2 fois plus élevé que celui des employés au lieu de 1,4 fois, comme maintenant.
- Ce crédit pourrait fonctionner un peu comme le crédit pour l'emploi visant les petites entreprises, lequel avait cours en 2015 et en 2016 et visait les entreprises admissibles qui cotisaient au total moins de 15 000 \$ à l'AE.
- L'ARC pourrait calculer automatiquement le crédit en fonction d'un taux réduit et rembourser ce montant aux entreprises qui y ont droit.
- Le gouvernement pourrait déterminer un seuil d'admissibilité (p. ex. jusqu'à 15 000 \$ de cotisations à l'AE ou 800 000 \$ en masse salariale).

AVANTAGES

- Facilite le développement des PME, dont celles en démarrage, en réduisant leurs coûts de main-d'œuvre.
- Incite les petites entreprises à créer plus d'emplois.
- Aide les PME à attirer de la main-d'œuvre grâce à de meilleurs salaires.
- Reconnaît l'investissement des PME dans la formation de leurs employés.
- Lorsque ce crédit était en place, les propriétaires d'entreprise prévoyaient utiliser les économies générées pour rembourser les dettes (31 %), augmenter la rémunération des employés (28 %), investir dans de nouveaux équipements (26 %) et investir dans de la formation additionnelle pour les employés (19 %)¹⁷.

COÛTS

- Un crédit qui permettrait aux employeurs admissibles de verser seulement 1,2 fois les cotisations des employés (au lieu de 1,4 fois) coûterait environ 400 millions de dollars, et profiterait à plus de 1 million d'entreprises et 3 millions de travailleurs.

Congé de cotisation à l'AE pour les entreprises qui embauchent des jeunes

EXPLICATIONS

- Il s'agirait d'un congé de cotisation à l'AE pendant un an pour les employeurs qui recrutent des jeunes de 15 à 24 ans.

AVANTAGES

- Réduit les coûts de main-d'œuvre associés à l'embauche de jeunes et permet de compenser la productivité moindre de cette catégorie de travailleurs.
- Incite les entreprises à investir dans les jeunes et à leur offrir une expérience professionnelle.
- Pourrait réduire le taux de chômage des jeunes qui est systématiquement plus élevé, et de beaucoup par rapport au reste de la population.

COÛTS

- Si les employeurs ayant droit au congé de cotisation n'avaient rien à verser à l'AE durant la première année où ils recrutent un travailleur de 15 à 24 ans, cela coûterait autour de 650 millions de dollars et concernerait près de 2 millions de travailleurs par année. Quant aux jeunes travailleurs, ils verseraient toujours des cotisations à l'AE et continueraient donc d'y avoir droit en cas de besoin.

SOURCES

1. Statistique Canada, *Les petites, moyennes et grandes entreprises dans l'économie canadienne : mesure de leur contribution au produit intérieur brut de 2001 à 2008*, 2011
2. Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail (EERH)*, 2017, et tableau 14-10-0288-02, août 2018.
3. Statistique Canada, *Principales statistiques relatives aux petites entreprises*, 2016.
4. FCEI, *Profil des PME*, mai 2016.
5. FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, n = 6 615.
6. *Ibid.*
7. Office d'investissement du RPC, « Viabilité du RPC ». [En ligne]. www.cppib.com/fr/our-performance/cpp-sustainability/ (Page consultée le 28 janvier 2019).
8. FCEI, *Mandat* n° 241, 1^{er} décembre 2010 au 21 janvier 2011, n = 7 862.
9. FCEI, *Mandat* n° 271, 4 juin au 6 juillet 2018, n = 6 384.
10. FCEI, *La réglementation excessive pèse lourd sur les entreprises canadiennes*, janvier 2018.
11. FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2019 au fédéral, octobre-novembre 2018, n = 6 615.
12. FCEI, *Croissance verte : comment les PME préparent un avenir plus écologique*, avril 2017.
13. FCEI, *Filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone*, février 2019.
14. FCEI, sondage sur les banques, septembre-novembre 2015, n = 11 400.
15. *Ibid.*
16. FCEI, *Formation de la main-d'œuvre : soutenir l'investissement des PME*, 2015.
17. FCEI, sondage sur le budget et les élections de 2015 au fédéral, octobre-novembre 2014, n = 6 876.